

Aiacciu, u 14 d'aostu di u 2024

CUMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Incendie dans une entreprise de recyclage de matériaux à Sarrula Carcupinu

Au lendemain de l'incendie dans une entreprise de recyclage de matériaux du groupe Rocca, à Sarrula Carcupinu, le Conseil exécutif de Corse s'est immédiatement mobilisé, d'abord et de façon naturelle en soutien aux services d'incendie et de secours, particulièrement ceux du Sis 2a auxquels nous exprimons notre gratitude pour la promptitude et la qualité de leur intervention, et se pose maintenant la question des conséquences de cet incident sur la population.

Malgré la communication qui se veut rassurante de la préfecture, concernant le type de matériaux brûlés, nous avons constaté une épaisse fumée se déplacer dans le golfe d'Aiacciu et dans la vallée de la Gravona. Qualitair Corse a déclenché sa procédure d'alerte face à cette forte concentration de particules fines nocives pour la santé. La population, habitant autour du site, est invitée à limiter ses déplacements, éviter les efforts physiques, et à rester confinée pour les personnes fragiles.

La Collectivité de Corse est également en alerte, en lien avec l'ARS de Corse, concernant les EHPAD de la région et la situation des personnes âgées au sein de ces établissements. Les services d'aide à domicile ont également été alerté des risques pour les personnes âgées.

Par ailleurs, les orages annoncés pour les prochains jours accentuent le risque de pollution de l'eau (éventuelle pollution du captage par les eaux d'extinction). Les premières analyses de l'eau ont été confiées au laboratoire d'analyses de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse, et ses agences et Offices, particulièrement l'Office de l'Environnement, l'Agence de Urbanisme et de l'Energie et l'Office Equipement Hydraulique de la Corse, sont pleinement mobilisés afin de suivre cet épisode de pollution et préserver les riverains et l'ensemble de la population de toute menace afférente

Au-delà des mesures immédiates à mettre en place, il est nécessaire de se poser la question de la sécurisation des sites de traitement des déchets, qui relève de la compétence de l'Etat, sur lesquels ce type d'incendie se multiplie ces derniers mois.

Enfin le Conseil exécutif de Corse souhaite que les éléments relatifs à l'ensemble des données recueillies dans le cadre des procédures qui seront diligentées dans les recherches sur ce sinistre et des précédents ayant touché des sites de stockage des déchets, fassent l'objet d'une communication publique et transparente, aux fins notamment de garantir que toutes les mesures utiles au respect des normes applicables en matière de gestion des déchets et de santé publique ont été et sont prises et respectées.